

REPUBLIQUE CONGOLAISE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 71/377 du 25/11/67

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits
de Chancellerie ;

SECRET :

ARTICLE Ier : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur LI HSIANG - CHU, Chef Adjoint de la Mission - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur WANG FU-LU, Ingénieur Hydraulique - BRAZZAVILLE
Monsieur LI SHU - HEIANG, Architecte, - BRAZZAVILLE
Monsieur WANG TIEN - LI, Technicien de l'Electricité - BRAZZAVILLE
Monsieur LIANG KUEI - CHUNG, Technicien Hydraulique - BRAZZAVILLE
Monsieur CHOU TE - CHING, Technicien Hydraulique - BRAZZAVILLE
Monsieur LU PU - CHING, Technicien Hydraulique - BRAZZAVILLE
Monsieur LI CHEN - HUA, Technicien construction Architecturale -
BRAZZAVILLE
Monsieur LIU CHU - KUAN, Ouvrier qualifié instal. eau et l'Electricité
BRAZZAVILLE
Monsieur WANG CHIH - NAN, Technicien agricole - BRAZZAVILLE
Monsieur LI AN - KANG, Regisseur des matériaux et finances - BRAZZA-
VILLE
Monsieur CHOU HUNG - KAO, Tractériste - BRAZZAVILLE
Monsieur TSAI MING - CHIANG, Tractériste - BRAZZAVILLE
Monsieur KU WEN - HEIN, Tractériste - BRAZZAVILLE
Monsieur CHU JUNG - KUEI, Ouvrier qualifié réparations Mécaniques -
BRAZZAVILLE
Monsieur HSI UNG TE WANG, Ouvrier qualifié construction Architecturale
BRAZZAVILLE
Monsieur LIU PAO - SHAN, Ouvrier qualifié construction Architecturale
BRAZZAVILLE
Monsieur HUANG JUNG TSUNG, Ouvrier qualifié construction Architectu-
rale - BRAZZAVILLE
Monsieur CHEN HUI, Ouvrier qualifié construction Architecturale -
BRAZZAVILLE
Monsieur CHANG KUO - HEIANG, Ouvrier qualifié travaux hydrauliques -
BRAZZAVILLE
Monsieur WANG SEN - FA, Ouvrier qualifié de l'Agriculture - BRAZZAVILLE

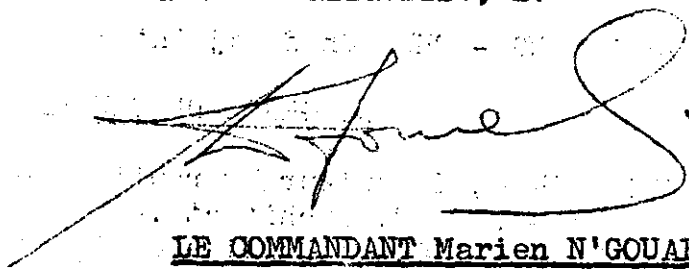
.../...

Monsieur LI YUNG - WU, Ouvrier qualifié réparations mécaniques -
BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du
Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement
des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./

Fait à Brazzaville, le 25 NOVEMBRE 1971

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Marien N'Gouabi, is written over the printed name below it.

LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-